

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Inorgan ad us. vet., poudre pour bovins, ovins et porcins

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Substances actives:

100 g de poudre contiennent:

Aluminii subsalicylas 23 g

Sulfaguanidinum 6 g

Excipients:

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre fine gris-beige pour administration orale

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Bovins, ovins et porcs

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Gastro-entérites idiopathiques et symptomatiques accompagnées de diarrhée, d'origine bactérienne ou non spécifique; également en cas de diarrhée d'origine toxique ou inconnue.

4.3 Contre-indications

Aucune.

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun connu.

4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Pas de données disponibles.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Des médicaments à action systémique administrés par voie orale ne doivent pas être donnés en même temps qu'Inorgan. En raison de la composante adsorbante (bolus alba) d'Inorgan, une biodisponibilité passagèrement réduite n'est pas exclue dans de tels cas.

4.9 Posologie et voie d'administration

Bovin	100 g (½ sachet par jour)
Veau	50 - 75 g par jour
Porc, mouton	50 g par jour
Porcelet, agneau	15 - 20 g (6 - 8 mesurette) par jour

1 mesurette rase contient 2,5 g

Administrer quotidiennement dans la nourriture ou avec un liquide (bouillon).

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Pas de données disponibles.

4.11 Temps d'attente

Tissus comestibles : 12 heures

Lait : 0 jours

5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Groupe pharmacothérapeutique: Antidiarrhéique polyvalent, anti-infectieux intestinal, sulfamides

Code ATCvet: QA07AB03

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Inorgan est un antidiarrhéique polyvalent en raison de son action antibactérienne et astringente. Les gastro-entérites d'origine bactérienne sont combattues par la sulfaguanidine. Le salicylate d'aluminium, qui est un astringent, agit comme antiphlogistique et sécrétostatique sur la muqueuse intestinale. L'effet astringent empêche le passage des bactéries de l'intestin dans le sang. Inorgan contient du bolus alba contre les intoxications d'origine intestinale. Cet adsorbant se mélange au contenu intestinal et fixe les toxines pour les rendre inoffensives.

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Inorgan, en tant qu'antidiarrhéique, est conçu comme principalement pour une action locale dans le tractus gastro-intestinal. Le salicylate est en grande partie dissocié dans l'intestin et transformé en gel

d'hydroxyde d'aluminium non résorbable. La sulfaguanidine est un sulfamide difficilement résorbable. Il exerce donc son effet principalement dans le tractus gastro-intestinal. Une petite partie de la dose appliquée est résorbée, raison pour laquelle un temps d'attente a été fixé pour Inorgan.

5.3 Propriétés environnementales

Pas de données disponibles.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Tanninum

Kaolinum ponderosum

Saponinum

Silica colloidalis anhydrica (Aerosil)

6.2 Incompatibilités majeures

Des médicaments à action systémique administrés par voie orale ne doivent pas être donnés en même temps qu'Inorgan. En raison de la composante adsorbante (bolus alba) d'Inorgan, une biodisponibilité passagèrement réduite n'est pas exclue dans de tels cas.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 4 ans

6.4 Précautions particulières de conservation

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Boîte avec sachet en plastique PET-LDPE de 200 g

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Vetoquinol AG

Freiburgstrasse 255

3018 Berne

+41 (0)31 818 56 56

info.switzerland@vetoquinol.com

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Swissmedic 35'932 038 200 g poudre

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation: 03.03.1972

Date du dernier renouvellement: 13.10.2020

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

23.12.2020

INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.